

**Conseil économique et social**Distr.: Général
18 janvier 2011Français
Original: Anglais, Français et
Russe**Commission Economique pour l'Europe****Organisation Mondiale de la Santé–
Bureau Régional pour l'Europe**

Réunion des parties au Protocole sur l'eau et
la santé relatif à la Convention sur la
protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux

Comité d'examen du respect des dispositions**Sixième réunion**

Genève, 1-2 mars 2011

Ordre du jour provisoire annoté de la sixième réunion

Qui s'ouvrira au Palais des Nations à Genève, dans la salle XV
à 10.00 heures le mardi 1 mars 2011 *

I. Agenda provisoire

1. Election du bureau
2. Adoption de l'agenda
3. Faits nouveaux survenus depuis la précédente réunion du Comité d'examen du respect des dispositions

* Conformément aux procédures d'accréditation des Nations Unies les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site www.unece.org/env/water/meetings/registrationmeeting.htm, et de le retourner au secrétariat de la Commission Economique pour l'Europe (CEE) deux semaines au plus tard avant la réunion, jusqu'au **15 février 2011**, par fax (+ 41 22 917 0621) ou par courrier électronique (cammile.marcelo@unece.org). Avant de se rendre à la réunion, les représentants sont priés de se présenter à l'avance au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Internet du Protocole) pour y retirer leur plaquette d'identité. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au numéro: +41 22 917 3227.

4. Consultations avec les Parties afin de faciliter la mise en œuvre et le respect des dispositions
5. Coopération avec le Haut-Commissariat aux Droits de l'homme
6. Sensibilisation relative à la procédure de contrôle du respect des dispositions
7. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions
8. Questions diverses

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Election du bureau

1. Conformément à la Décision I/2 sur la révision du respect des dispositions, la Réunion des Parties à sa deuxième session (Bucarest, 23-25 novembre 2010), a réélu Mme Ilona Drulyte, Lituanie, et Mme Diana Iskrev, Bulgarie, et élu Mme Zsuzsanna Kocsis-Kupper, Hongrie, et M. Veit Koester, Danemark, pour exercer leurs fonctions au Comité d'examen du respect des dispositions jusqu'à la quatrième session ordinaire de la Réunion des Parties.
2. Conformément au paragraphe 8 de l'annexe à la Décision I/2, le Comité d'examen du respect des dispositions élira un Président et un Vice-président.
3. Les membres nouvellement élus prendront l'engagement solennel d'exercer leurs fonctions en toute impartialité et en toute conscience.

2. Adoption de l'ordre du jour

4. Le Comité d'examen du respect des dispositions sera invité à adopter l'ordre du jour reproduit dans le présent document.

3. Faits nouveaux survenus depuis la précédente réunion du Comité d'examen du respect des dispositions

5. Le secrétariat informera le Comité des faits nouveaux survenus depuis la cinquième réunion du Comité (Genève, 22-23 juin 2010).

4. Consultations avec les Parties a fin de faciliter la mise en œuvre et le respect des dispositions

6. Sur la base d'analyse des rapports récapitulatifs qui avaient été soumis par les Parties avant la deuxième session de la Réunion des Parties, le Comité avait conclu, à sa cinquième réunion, qu'un certain nombre de pays avaient des difficultés à respecter les dispositions du Protocole, en particulier l'obligation majeure qui leur était faite de définir des objectifs et des dates cibles. Pour répondre à cette situation et pour encourager le respect des dispositions par les Parties au Protocole, le Comité a décidé de renforcer ses activités dans le domaine de la facilitation et de l'assistance aux Parties. À cette fin, le Comité est convenu qu'il entreprendrait des consultations avec un certain nombre de Parties qui, au vu de leur rapport récapitulatif national, semblaient confrontées à des problèmes de mise en œuvre du Protocole (ECE/MP.WH/C.1/2010/4 - EUR/10/56335/16).

7. Le Comité discutera des objectifs spécifiques de ces consultations et envisagera les modalités pour leur réalisation. En particulier, le Comité sera invité à examiner les questions suivantes :

- (a) La portée générale, les objectifs et les résultats possibles des consultations
- (b) Des voies et moyens d'engager des consultations avec les Parties
- (c) Le niveau de la confidentialité du processus de consultation

(d) Les Parties auxquelles s'adresser, compte tenu de capacités et ressources limitées du Comité. À sa cinquième réunion, le Comité était convenu que les Parties avec lesquelles établir les consultations seraient choisies sur la base des informations disponibles au Comité et en consultation avec le Bureau du Protocole.

(e) Les actions possibles que le Comité pourrait entreprendre afin de recueillir des informations supplémentaires et ainsi de mieux comprendre le type de difficultés rencontrées.

(f) Coopération avec d'autres organismes du Protocole, en particulier avec l'Équipe spéciale de la surveillance, l'Équipe spéciale de l'établissement des objectifs et des rapports et le Mécanisme de facilitation des projets.

8. Le Comité examinera les modalités et les dispositions pour organiser son travail futur dans ce domaine.

5. Coopération avec le Haut-Commissariat aux Droits de l'homme

9. Le Comité se rappellera d'action passé pour explorer la relation entre le Protocole et le droit humain à l'eau et à l'assainissement et pour établir une coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et avec Mme Catarina de Albuquerque, nommé par le Conseil des droits humains comme expert indépendant chargé d'examiner la question des obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernaient l'accès à une eau potable sûre et à l'assainissement. Le Comité examinera les futures mesures possibles dans ce domaine.

6. Sensibilisation relative à la procédure de contrôle du respect des dispositions

10. Le Comité discutera d'autres moyens de sensibilisation relatifs à la procédure de contrôle du respect des dispositions, compte tenu du travail réalisé pendant les trois dernières années, en particulier la brochure intitulée «Renforcement du respect des dispositions du Protocole sur l'eau et la santé» qui avait été élaborée pour la deuxième session de la Réunion des Parties.

7. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions

11. Le Comité discutera son programme de travail futur, il déterminera les points de discussion pour ses prochaines réunions, et donnera au secrétariat des indications concernant les mesures à prendre. Le Comité déterminera aussi les dates de ses septième et huitième réunions, compte tenu que la septième réunion a été provisoirement prévue pour le 4 et le 5 octobre 2011.

8. Questions diverses

12. Les représentants qui souhaiteraient proposer l'examen de questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont priés d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.
-